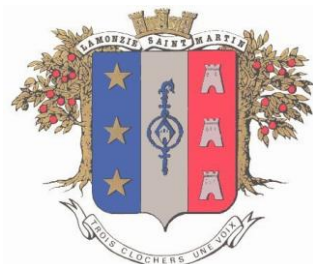


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 octobre 2016**

Le dix sept octobre deux mille seize à 20 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle municipale, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Etaient présents :

Jean-Jacques BORSATO. Carine CELERIER. Jean-Claude DEGAUGUE, Jean-Pierre FRAY. Catherine LAROCHE. Benoit LASSERE-LARGE .Bernard LESTANG. Marie José PILON. Yannick SOUVETRE. Joël LETRESTE. Natacha MURAT GEVRIN. Nadine RENAUD. Jacques RODRIGUEZ Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Kathia VALETTE donne pouvoir à Catherine LAROCHE

Isabelle HIERNARD donne procuration à M. le Maire

Josiane GREGORI donne pouvoir à Joël LETRESTE

Jean-Pierre MAUVAIS donne pouvoir à Jean Jacques BORSATO

Françoise PAUTY donne pouvoir à Benoît LASSERE-LARGE

Secrétaire de séance : Marie Jo PILON est désignée secrétaire de séance

○ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2016

Le secrétaire de séance du Conseil Municipal du 30 août 2016, Joël LETRESTE procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire informe des points rajoutés à l'ordre du jour :

○ Modification statutaire syndicat mixte RVPB (Jean Pierre FRAY)P 4

○ ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30-08-2016
ORDRE DU JOUR :
1. Affaires générales – Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération : Réactualisation des commissions du Conseil Municipal • Délibération : Modification du tableau des effectifs (Jean Claude DEGAUGUE) • Rapport d'activité CAB (Le Maire)
2. Tarification
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération : Actualisation des tarifs des salles et gîtes (Natacha MURAT GEVRIN)
3. Aménagement du territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Délibération : Acquisition terrain (Jean-Pierre FRAY) • Projet salle omnisports (Bernard LESTANG)
4. Affaires scolaires
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la rentrée (Catherine LAROCHE) • Plan de sécurisation et intrusion dans les écoles (Bernard LESTANG)
5. Divers
<ul style="list-style-type: none"> • Tableau investissement (Bernard LESTANG) • Aménagement place des commerçants (Jean Pierre FRAY) • Salon des arts et de la création (Patricia GREGORI) • Calendrier des manifestations (Yannick SOUVETRE)

I. AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

○ **Réactualisation des commissions du Conseil Municipal (Le Maire)**

Après deux années de fonctionnement, l'exécutif a souhaité réorganiser ses délégations par adjoint de la façon suivante afin de procéder à une démarche d'organisation mieux répartie et en phase avec les projets du Conseil Municipal :

1^{er} adjoint : Jean Claude DEGAUGUE, en charge de la politique des ressources humaines et de l'administration générale,

2^{ème} adjoint : Jean Pierre FRAY en charge de la politique de l'aménagement du territoire,

3^{ème} adjoint : Bernard LESTANG en charge de la politique des travaux et des grands projets,

4^{ème} adjoint : Catherine LAROCHE en charge de la politique de l'aide à la personne et de l'éducation,

5^{ème} adjointe : Natacha MURAT GEVRIN en charge de la politique de la communication et de l'événementiel.

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas constituées dès le début du Conseil Municipal.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Il est proposé de créer 5 commissions suivantes :

- Commission ressources humaines et administration générale
- Commission aménagement du territoire
- Commission travaux et grands projets
- Commission aide à la personne et à l'éducation
- Commission communication et événementiel

Une 6^{ème} commission est mise en place sous l'autorité d'un conseiller municipal avec délégation : Yannick SOUVETRE, en charge de la politique de la vie associative, culturelle et sportive :

- Commission vie associative, culturelle et sportive

La mise en place de ces commissions, annulent et remplacent les précédentes et doivent permettre à ses membres d'être informés et associés aux projets municipaux et à leurs suivis. Ces commissions constitueront également un lieu de débat et d'échange autour de préoccupations que les conseillers feront remonter du terrain.

Chaque commission sera constituée de 7 membres dont l'adjoint au Maire en charge de la commission, le 1^{er} adjoint, et le Maire, membre de droit.

Des groupes de travail dits ponctuels ou permanents pourront être régulièrement constitués pour le suivi d'un projet ou d'un dossier spécifique. Ils regrouperont des conseillers municipaux volontaires et éventuellement des techniciens ou des usagers. Contrairement aux commissions permanentes, la durée de vie de ces groupes de travail ponctuels sera limitée au projet ou au dossier concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

<i>Approuve la création de commissions municipales telles que décrites ci-dessus</i>

<i>Autorise le Maire à procéder à la désignation des membres de ces commissions.</i>

○ Modification du tableau des effectifs (Jean-Claude DEGAUGUE)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 8 et 9 septembre 2016 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée,

Sur le rapport de Jean Claude DEGAUGUE, 1^{er} adjoint en charge de la politique des ressources humaines et des affaires générales, sous la décision de Monsieur le Maire, il y a lieu de modifier et de compléter le tableau des effectifs.

Il est ainsi proposé au titre du dispositif des avancements de grade de créer le grade suivant : pour la catégorie C :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Il convient à ce titre, pour l'agent concerné, de supprimer le grade actuel adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide la suppression au tableau des effectifs de la collectivité du poste cité dans le tableau récapitulatif

- adopte la modification au sein du tableau des effectifs de la collectivité qui prend effet à compter du 31/12/2016.

- constate que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal. et respectent la prévision budgétaire 2016.

○ **Rapport d'activité CAB (Monsieur le Maire)**

La Loi du 12 juillet 2009 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que le Président d'un Etablissement de Coopération Intercommunale adresse aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de l'année concernée.

A ce titre, le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est disponible en mairie.

Ce document présente l'ensemble des activités :

- La collectivité
- Le développement économique et aménagement durable
- Droits et services à la personne
- Grands projets et services techniques
- Le budget, les effectifs

Ce document est également en ligne sur le site de la CAB rubrique Parutions (www.la-cab.fr/parutions)

Conformément à l'article L 5211-39 alinéa 1 du CGCT, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de ce rapport d'activité.

○ **Modification statutaire syndicat mixte RVPB (Jean Pierre FRAY)**

Le comité syndical du Syndicat Mixte Rivière, Vallée et Patrimoine en Bergeracois (RVPB) a délibéré en faveur d'une modification statutaire pour prendre en compte la compétence GEMPAI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette nouvelle compétence inscrite dans la loi est une reconnaissance du rôle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat mixte Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB) propose, par délibération du 19/11/2015 de modifier partiellement ses statuts afin de les mettre à jour et intégrer de nouvelles compétences liées à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et d'élargir le périmètre du syndicat à la commune de Saint Agne.(Dordogne)

L'article 1 modifié est présenté comme suit :

En application des articles L5211-1 à L5211-58 et L5212-32 à L5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la proposition 60 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, il est formé entre les communes de :

Baneuil,	Bouillac,	Colombier,	Flaugeac,
Bayac,	Bouniagues,	Conne de Labarde,	Gardonne,
Beaumontois en	Bourniquel,	Cours de Pile,	Issigeac,
Périgord,	Cause de Clérans,	Couze Saint Front,	Lamonzie Montastruc,
Bergerac,	Cendrieux,	Faux,	Lamonzie St Martin,

Lanquais, Liorac sur Louyre, Lolme, Marsalès, Mauzac et Grand Castang, Molières, Monbazillac, Monmadales, Monsac, Monsaguel, Montaut,	Montferrand du Périgord, Naussannes, Paunat, Pressignac-Vicq, Saint Agne, Saint Aubin de Lanquais, Saint Avit Rivière, Saint Avit Sénieur,	Saint Capraise de Lalinde, Saint Cernin de Labarde, Saint Félix de Villadeix, Saint Laurent des Bâtons, Saint Laurent des Vignes, Saint Marcel du Périgord, Saint Nexans,	Saint Perdoux, Saint Romain de Monpazier, Sainte Alvère, Sainte Croix de Beaumont, Singleyrac, Trémolat Varennes
--	---	---	--

et

la communauté de commune de Sigoulès – représentant les communes de :

Cunèges, Gageac et Rouillac, Mescoules, Monestier, Pomport, Razac de Saussignac, Ribagnac, Rouffignac de Sigoulès, Saussignac, Sigoulès, Thénac, Mescoules, Razac de Saussignac

un syndicat mixte intercommunal dénommé :

« RIVIERES, VALLEES ET PATRIMOINE EN BERGERACOIS » RVPB.

L'article 2 modifié est présenté comme suit :

A compter du 1er janvier 2017, le syndicat exerce en lieu et place de toutes les communes membres les compétences suivantes :

- Préservation du bon état environnemental des cours d'eau,
- Valorisation des cours d'eau et du patrimoine naturel et bâti lié aux cours d'eau
- Etude, restauration, entretien, protection de la faune et de la flore et contrôle des espèces invasives sur l'ensemble des milieux aquatiques des bassins versants du RVPB
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- toutes actions liées directement ou indirectement aux quatre points pré-cités, ou à la compétence GEMAPI

Monsieur le Maire précise que, selon le code du CGCT, pour les modifications statutaires, la décision est subordonnée à la décision des conseils municipaux ou conseils communautaires des membres dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création d'un EPCI.

La compétence GEMAPI, introduite par la loi MAPTAM sera automatiquement confiée aux communes au plus tard le 1er janvier 2018. Si elles sont déjà organisées ensemble via un syndicat de rivière, les communes peuvent adopter cette compétence par anticipation et la transférer au syndicat compétent.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification 29/9/2016. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>approuve l'article 1 modifié tel que présenté ci dessus</i> |
|---|

• <i>approuve l'article 2 modifié tel que présenté ci dessus</i>
• <i>adopte la compétence GEMAPI</i>
• <i>transfère la compétence GEMAPI au syndicat mixte RVPB</i>
• <i>autorise Monsieur le maire à effectuer toute démarche et formalité administrative afférente à ces modifications.</i>

II. TARIFICATIONS

○ **Actualisation des tarifs des salles et des gîtes (Natacha MURAT GEVRIN)**

Par délibération 33-2016 lors de sa séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2016, il a été accepté une grille tarifaire, en lien avec la mise en place de la régie location, relative aux tarifs de location des salles et des gîtes.

Cette grille nécessite d'être actualisée afin d'intégrer des tarifs complémentaires pour les gîtes correspondant à des nouveaux services proposés.

Par ailleurs, le conseil est informé qu'il est dorénavant possible de louer les gîtes en dehors des périodes scolaires :

- 1 nuitée 30 € / gîte
- Pour une demande de long séjour une réduction exceptionnelle peut être appliquée à savoir 600 € par mois (selon délibération 33-2016) et si prolongation : 150 € par semaine supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- <i>Approuve les tarifs complémentaires</i>
- <i>Autorise le Maire à effectuer toute démarche administrative afférente à ces modifications</i>

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

○ **Acquisition terrain –Projet réserve foncière (Jean Pierre FRAY)**

La commune souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1520 m² située à côté du service technique. Ce terrain permettrait à terme l'agrandissement du site et renforce la politique de réserve foncière au sein de la commune pour l'anticipation de projets structurants. Cette somme est inscrite au budget 2016.

L'alinéa 2 de l'article L. 1311-13 du CGT stipule que la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Par manque de précision sur le prix de ce dossier, Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

○ **Projet salle omnisport (Bernard LESTANG)**

Objet : Construction d'une salle omnisport à caractère intercommunal,

Bernard LESTANG explique que 3 architectes ont été reçus le 17 septembre dernier lors d'une audition pour présenter, chacun, leurs intentions architecturales.

Le comité de pilotage, composée de

- M. Thierry AUROY-PETOU, maire
- M. Jean-Claude DEGAUGUE, adjoint
- M. Jean-Pierre FRAY, adjoint
- M. Bernard LESTANG, adjoint,
- M. Yannick SOUVETRE, conseiller municipal
- M. Cyril LAPARRE, secrétaire général

A retenu une société qui recevra à compter du 25 octobre l'offre d'engagement.

A la suite de cette démarche, l'adjoint au Maire en charge de la politique des grands projets recevra l'architecte pour travailler l'esquisse finale.

IV. AFFAIRES SCOLAIRES

○ **Bilan de la rentrée (Catherine LAROCHE)**

Madame LAROCHE présente un bilan de la rentrée en précisant les nouveautés qui ont accompagnées ce temps fort :

- Réunion de rentrée avec la directrice
- Mise en place de la commission gestion des menus avec le responsable de la cuisine et la directrice d'école, les élus et à compter du mois de novembre 2016, les élèves et les parents d'élèves.
- Exercice d'évacuation et de confinement
- Réunion d'accueil des nouveaux parents (mairie/parents)
- Visite et point de concertation (élus/équipes enseignantes)
- Organisation de la semaine du goût
- Lancement des TAPS

Catherine LAROCHE précise également la bonne entente avec la directrice de l'école du groupe B. FAUVAUD

○ **Plan de sécurisation et instruction dans les écoles (Bernard LESTANG)**

Bernard LESTANG précise que dans le cadre d'instructions du plan terrorisme, la commune a souhaité renforcer les grillages et entrées de l'école, planifier des exercices d'évacuation et de confinement. Des derniers travaux de portail seront également lancés d'ici la fin d'année 2016.

V. DIVERS

Présentation des tableaux d'investissement par Bernard LESTANG pour l'année en cours

Aménagement place des commerces (Jean Pierre FRAY) : Présentation du plan

Salon des arts et de la création (Patricia GREGORI) : rappel des dates

Calendrier des manifestations (Yannick SOUVETRE)

Le Maire ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 50.